Fédération Nationale Équipement Environnement
la cgt

FNEE CGT

Syndicats des personnels actifs et retraités

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, des Transports, du Logement, de la Mer et de la Biodiversité

263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 – Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : https://equipementcgt.fr

Formation spécialisée ministérielle (F3SCT-M)

Séance du 13 octobre 2026

Déclaration liminaire de la CGT

Budget 2027 : l'argent pour les services publics, pas pour l'armement

Pour 2027, la majorité des budgets des ministères seront gelés. Peu bénéficieront d'une augmentation ; notre ministère n'en bénéficiera pas. C'était déjà le cas l'année dernière. Nous dénonçons de nouveau ce choix. L'argent dépensé à fabriquer des engins de mort devrait être utilisé à tout autre chose. Le budget de l'État doit être consacré à l'éducation et à la santé plutôt qu'à la destruction. Les revendications des lycéens et des étudiants concernant les conditions dans lesquelles ils doivent étudier sont plus que légitimes. Nous les soutenons.

Stop à la surenchère guerrière, stop à l'armement.

Le projet de loi de finances 2027 prévoit encore une baisse des effectifs dans nos services : 73 ETP en moins pour les missions transports, dont 28 ETP pour les DIR, et 60 ETP en moins au Cerema. Ces suppressions vont encore aggraver la dégradation des conditions de travail. Le manque de moyens a une incidence directe sur le niveau de risques auxquels sont exposés les agents. Tous les experts en sécurité le disent.

Aucune mesure catégorielle n'est prévue pour l'année prochaine. Le gouvernement dit vouloir geler, de nouveau, le point d'indice. La perte de pouvoir d'achat des agents de la fonction publique dépasse 30 % depuis 2000. Nous n'avons jamais été aussi maltraités.

PPMR : un plan inefficace

Les données de l'observatoire de l'accidentalité recense 94 accidents depuis le début de l'année (chiffre d'août) et le tableau des accidents graves montrent que le plan que vous avez imposé est inefficace. Les modifications que vous y avez apportées n'y changeront rien ; elles pourraient même aggraver la situation.

Vous voulez maintenant modifier l'expérimentation de nouveaux dispositifs. Expérimenter présente un intérêt pour améliorer la sécurité des agents ; c'est votre méthode que nous contestons. Lors du 5e COSUI, nous vous avons demandé d'intégrer les représentants du personnel au CISA, pour permettre les remontées de terrain et recueillir l'avis de celles et ceux qui utilisent ces matériels. Vous avez refusé. Vous continuez à agir sans tenir compte de l'avis des agents.

Votre bilan est négatif et vous allez devoir en tenir compte. Le plus tôt sera le mieux pour la sécurité des agents et des usagers : n'attendez pas 2027.

Réseau radio du futur (RRF)

Les utilisateurs nous ont interpellés sur leur exposition aux ondes. Dans l'exercice de leurs missions, les agents peuvent se trouver enfermés dans l'habitacle d'un véhicule avec leur terminal RRF, leur téléphone portable et une tablette. Cette exposition est-elle sans danger pour leur santé ?

Exposition aux substances dangereuses

Le 14 septembre 2026, le reportage « L'affaire de la route toxique » a montré que des substances rejetées par l'usure des pneus peuvent provoquer des troubles neurologiques, pollution bien plus importante que celle des pots d'échappement. Interrogé, le service presse du ministère a répondu avoir découvert la situation en même temps que le journaliste et avoir engagé une expertise.

Cette réponse nous surprend : nous avions déposé à la FSM du 19 décembre 2024 un rapport d'enquête sur la pollution de l'air par les pneus. Nous demandons que le rapport de l'expertise en cours soit présenté à la FSM.

Lors de cette même FSM, l'Anses a présenté un rapport sur les expositions aux pollutions liées au trafic routier démontrant la surexposition des agents d'exploitation. La note de prise en compte de cette étude adressée aux directions est insuffisante et doit être rediscutée en FSM.

Plusieurs agents retraités, malades de l'amiante, rencontrent des difficultés pour obtenir les documents nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Beaucoup de services ignorent la réglementation, notamment le guide amiante ministériel de 2018. Cette situation est anormale : vous devez y remédier.

Organisation du travail et matériels

Lors de la FSM du 8 juin, nous vous avons interpellés sur le logiciel AGT 360 utilisé dans certaines DIR. Son utilisation et son déploiement doivent s'arrêter. Cet outil traite des données sensibles et modifie les procédures et l'organisation du travail : il nécessite une expertise. Les représentants de la DIRCO en ont fait la demande ; elle a été refusée, sans que les membres de la FSM en soient informés. Nous demandons l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la FSM, conformément à la procédure réglementaire.

La circulaire du Premier ministre du 9 juin 2025 impose l'électrification des véhicules utilitaires légers à compter du 1er janvier 2027. Les expérimentations en DIR montrent une autonomie inférieure aux modèles thermiques et une charge utile réduite par le poids des batteries : ces véhicules ne semblent pas adaptés aux missions. Leur coût d'acquisition est nettement supérieur, sans compter l'installation des bornes. De combien le budget sera-t-il augmenté pour conserver une flotte identique ?

La doctrine d'application préconise l'entretien des véhicules avec des pièces d'occasion. Ce choix pourrait avoir des incidences sur la sécurité des utilisateurs et doit être abandonné.

Cet après-midi, la CGT ne participera pas à la formation spécialisée : nous rejoindrons la manifestation parisienne des lycéens et des étudiants pour les soutenir.